

Département de l'Aude

Commune de Saint-Hilaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MAI 2019

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de membres absents : 2

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois de Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du groupe scolaire (la Mairie étant inutilisable en raison de la crue du Lauquet du 15 Octobre 2018) sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed. RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M. BURLAN Christelle (excusée) CANET Fanny (excusée – représentée par OUBALKASSAM Mohamed), FLORES Didier, TERRANO Anne-Marie.,

DATE DE LA CONVOCATION : 2 Mai 2019

Conformément à l'article L.2121.15 du CGT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Martine FERNANDEZ est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 17 Avril 2019 est approuvé à la majorité (10 voix pour et 1 abstention)

- **Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT**

M. le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du CGT soit :

Le 15.04.2018 mise en vente à la boutique de l'abbaye de produits de M. Paul LUTTGE – dépôt vente - tarifs

Le 17.04.2019 mise en vente à la boutique de l'abbaye des anciens produits de l'ADT en vente directe - tarifs

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

- **Modification de statuts de la Communauté de Communes du Limouxin**

Par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes du Limouxin le 21 Février 2019, M. le Préfet de l'Aude indique qu'une modification de statuts est requise pour acter de la fusion des communes de Roquetaillade et de Conilhac de la Montagne et de la création de la commune nouvelle de Roquetaillade et Conilhac à compter du 1er Janvier 2019

L'article 4 « composition des statuts est ainsi modifié :

Sont retirées « Roquetaillade » et « Conilhac de la Montagne »

Est ajoutée « Roquetaillade et Conilhac »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette modification statutaire et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

- **Fonds de concours communautaire 2019 – demande de changement d'affectation**

M. le Maire informe ses collègues que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Limouxin a accordé par délibération en date du 11 décembre dernier un fonds de concours d'un montant de 5 000 € concernant l'opération « agrandissement du cimetière et création d'une zone de stationnement »

Compte tenu des circonstances, il serait opportun de demander un changement d'affectation de ce fonds de concours afin qu'il soit affecté à l'opération « Aménagement cœur de village – 2^{ème} tranche »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander le changement d'affectation du fonds de concours communautaire comme cela vient d'être indiqué et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

- **Acquisition amiable du bien situé 4 rue du Pont - 111250 SAINT-HILAIRE sinistré lors des inondations des 15 et 16 octobre 2018**

M. le Maire indique que suite aux inondations des 15 et 16 Octobre 2018 M. et Mme Bruno MARTINI ont déposé une demande d'acquisition amiable au titre du Fonds Barnier pour les biens leur appartenant cadastrés sous les n° 445, 446 et 447 de la

section AB, situés à SAINT-HILAIRE 4 rue du Pont (biens exposés au titre de l'article L.561-3-1/2° du code de l'environnement).

Cette demande d'acquisition ayant reçu une réponse favorable de la part des services compétents et la proposition formulée ayant été acceptée par les propriétaires, il convient à présent que la Commune se porte acquéreuse des biens considérés, étant entendu que le coût de l'opération sera financé par une subvention équivalente et que l'intervention de l'EPF évitera à la Commune de faire l'avance de la trésorerie. Il est également précisé que les bâtiments seront démolis et les terrains rendus définitivement inconstructibles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir les biens appartenant à M et Mme Bruno MARTINI définis ci-dessus aux conditions précitées et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

- **Demande de subvention au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs – bien situé 4 rue du Pont – 11250 SAINT-HILAIRE**

M. le Maire indique qu'il y a lieu de déposer un dossier et de solliciter une subvention pour l'acquisition amiable des biens appartenant à M et Mme Bruno MARTINI, exposés au titre de l'article L.561-3-1/2° du code de l'environnement, La demande de subvention intègre tous les frais y compris la démolition, la remise en état du terrain...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter la subvention pour l'acquisition des biens précités et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes seront inscrits au budget communal éventuellement par délibération modificative

- **Appel au service de remplacement mis en place par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude**

M. le Maire informe ses collègues qu'il convient de pourvoir au remplacement momentané de l'une des deux, ATSEM, actuellement indisponible

Après avoir rappelé que les postes d'ATSEM ne peuvent être tenu que par des agents titulaires d'un CAP ou d'un BEP petite enfance, M. le Maire propose de faire appel au service de remplacement du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude qui dispose de personnel qualifié

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

D'un commun accord les conseillers municipaux décident d'intervertir l'examen des trois points suivants de l'ordre du jour. Seront examinés tout d'abord le budget annexe gestion abbaye, puis le budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement et enfin le budget principal. Pour ces trois points de l'ordre du jour le rapporteur est M. J-Luc BERNEDE. Les propositions budgétaires ont préalablement été étudiées en Commission des Finances

- **Budget annexe gestion abbaye – exercice 2019**

Le rapporteur présente les propositions concernant ce budget qui se résument comme suit :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	141 777.00	141 737.82
Résultat de fonctionnement reporté		39.18
Total de la section de fonctionnement	141 777.00	141 777.00

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice		20 890.63

+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 036.00	
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	19 854.63	

=		
Total de la section d'investissement	20 890.63	20 890.63
TOTAL DU BUDGET	162 667.63	162 667.63

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions qui viennent d'être faites et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

- **Budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement – exercice 2019**

Le rapporteur présente les propositions concernant ce budget qui se résument comme suit :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	36 373.00	33 568.63
Résultat de fonctionnement reporté		2 804.37
Total de la section de fonctionnement	36 373.00	36 373.00

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	380 722.60	384 838.37

+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	45 401.44	168 578.90
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	127 293.23	

=		
Total de la section d'investissement	553 417.27	553 417.27
TOTAL DU BUDGET	589 790.27	589 790.27

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions qui viennent d'être faites et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

- **Budget principal – exercice 2019**

Le rapporteur présente les propositions concernant ce budget qui se résument comme suit :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	1 687 081.20	1 487 403.00
Résultat de fonctionnement reporté		199 678.20
Total de la section de fonctionnement	1 687 081.20	1 687 081.20

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	2 086 546.00	2 299 237.93

+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	401 993.62	146 952.63
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté		42 349.06

=		
Total de la section d'investissement	2 488 539.62	2 488 539.62
TOTAL DU BUDGET	4 175 620.82	4 175 620.82

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions qui viennent d'être faites et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

- **Inondations du 15.10.2018 – demande de subvention pour le financement de travaux sur des équipements d'intérêt collectif**

M. le Maire indique qu'il est maintenant possible de déposer des dossiers de demande de subvention au titre du financement des équipements d'intérêt collectif sinistrés par la crue du Lauquet du 15 Octobre 2018

Il demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à déposer les dossiers et à solliciter les subventions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accorde à l'unanimité cette autorisation. M. le Maire est habilité à signer tous documents afférents

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées la séance est levée à 22 H 30

Vu pour être publié le treize mai deux mille dix-neuf et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

